

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 12 juillet 2021**  
~~~~~

**MARCHÉ D'ACQUISITION DE DEUX VÉHICULES DE COLLECTE DES DÉCHETS  
MÉNAGERS - AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 12 juillet 2021 à 18h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 1 juillet 2021.

Étaient présents ou  
représentés

Mme Christine SANCHEZ, Mme Chantal DUMAS, M. Yannick VERNIERES, Mme Roxane MARC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Robert SIEGEL, Mme Véronique NEIL, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Olivier SERVEL, M. Ronny PONCE, Mme Nicole MORERE, M. Philippe SALASC, M. Jean-François SOTO, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Marc ISURE, M. David CABLAT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Daniel JAUDON, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Pascal DELIEUZE, Mme Martine BONNET, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Josette CUTANDA, M. Thibaut BARRAL, M. Christian VILOING, M. Jean-Claude CROS, M. Marcel CHRISTOL, M. Philippe LASSALVY - M. Christelle AVIAT suppléant de M. Xavier PEYRAUD, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN.

Procurations

M. Gilles HENRY à M. Jean-Pierre PUGENS, M. Pierre AMALOU à M. José MARTINEZ, M. Henry MARTINEZ à Mme Christine SANCHEZ, Mme Martine LABEUR à M. Olivier SERVEL, Mme Stéphanie BOUGARD-BRUN à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Claude CARCELLER à Mme Véronique NEIL, Mme Florence QUINONERO à M. David CABLAT, M. Nicolas ROUSSARD à M. Philippe SALASC.

Excusés

M. René GARRO, M. Daniel REQUIRAND.

Absents

Mme Agnès CONSTANT, M. Gregory BRO, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 16	Présents : 34	Votants : 42	Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0
-------------	---------------	--------------	---

*Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.*

*Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.*

*VU l'arrêté préfectoral n°2021-I-439 du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et plus particulièrement sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés ;*

*VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 ;*

*VU le Code général des collectivités territoriales en particulier son article L1414-2 ;*

*VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 05/07/2021.*

CONSIDERANT que le 4 mai 2021, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a procédé au lancement d'un marché relatif à l'acquisition de véhicules destinés au service des ordures ménagères, CONSIDERANT qu'en égard au montant prévisionnel de cette acquisition, la procédure de passation retenue a été celle d'un appel d'offres ouvert,

CONSIDERANT que les prestations sont réparties en deux lots ci-dessous désignés, qui feront chacun l'objet d'un marché ordinaire attribué à un seul opérateur économique :

- Lot 1 : Acquisition d'une benne à ordures ménagères de 14m<sup>3</sup> sur châssis PTAC 19T
- Lot 2 : Acquisition d'une microbenne sur châssis 5.5T

CONSIDERANT que à l'issue de la procédure, le lot 1 relatif à l'acquisition d'une Benne à ordures ménagères de 14m<sup>3</sup> sur châssis PTAC 19T a été attribué par la CAO du 05/07/2021 à la société FAUN ENVIRONNEMENT SAS pour un montant de 163 000 € H.T, tandis que le lot 2 relatif à l'acquisition d'une microbenne sur châssis 5.5T a été déclaré sans suite pour redéfinition des besoins,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**  
Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

**à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché public d'acquisition de véhicules avec la société FAUN ENVIRONNEMENT SAS pour un montant de 163 000 € H.T pour le lot I,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à la bonne exécution de ce marché,

Transmission au Représentant de l'État  
N° 2642 le 13 juillet 2021  
Publication le 13 juillet 2021  
Notification le  
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
Gignac, le 13 juillet 2021  
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20210712-4033-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO